



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREGUNC

Arrondissement de Quimper – Département du Finistère

Séance du 8 décembre 2020

<u>Objet :</u>  <b>VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE</b>	Nombre de conseillers en exercice	<b>29</b>
	Nombre de présents	<b>24</b>
	Nombre de votants	<b>26</b>

Par suite d'une convocation en date du 1<sup>er</sup> décembre 2020, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au STERENN le **8 décembre 2020 à 19 h 00**, en séance publique sous la présidence de **Monsieur BELLEC Olivier**

### Etaient présents

BELLEC Olivier – SELLIN Yannick – VOISIN Valérie – TANGUY Michel – LE GOC LE SAGER Fabienne - CARDUNER Didier – LESCA Véronique – DADEN Paul - BRAESCU ANDRIEU Morgane – DERVOUT Dominique – BORDENAVE Bruno – GEORGES Valérie – DENIEL Baptiste – JOULAIN Anita - ROBIN Yves – SUARD Delphine - MARREC Gauthier – DREAU Liliane – LE DUC Didier – LE FLOC'H Véronique – BOSSER GODREAU Véronique – JOUSSET Nicolas – DAGORN Nicolas – PAUCHET Gérard

### Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom

Sonia DOUX BETHUIS à Didier CARDUNER  
Caroline JESTIN à Valérie VOISIN

### Absents

Gwenaëlle SPAROSVICH GRANDIL  
Jean-Paul KRAUS  
Karine GALBRUN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Secrétaire de séance

Valérie GEORGES

Monsieur Le Maire indique que le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril (30 avril l'année de renouvellement des assemblées) de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982).

**Le budget principal primitif 2021 est présenté en équilibre en section de fonctionnement pour un montant de 6 705 000 € et en section d'investissement pour un montant de 2 953 550 €.**

Ce budget s'inscrit dans les orientations budgétaires débattues lors de la séance du Conseil Municipal du 24 novembre 2020 et la trajectoire financière établie par la municipalité :

- Préparer un budget solide pouvant répondre aux besoins en matière de protection liées à la pandémie (Masques, produits désinfectant...)
- Maintenir la qualité du service rendu aux publics ainsi qu'une dynamique de projets
- Maintenir la bonne santé financière de la commune et sa capacité d'investissement malgré les incertitudes liées aux dotations et évolutions législatives
- Maintenir un bon niveau d'investissement en préservant notre épargne nette et un bon ratio de désendettement
- Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement conformément à la prospective financière
- Poursuivre l'engagement des services dans un fonctionnement durable

La capacité de désendettement est estimée pour 2021 à 2,9 années contre 3,6 années au précédent budget.

Le document budgétaire complet est joint à la présente délibération.

**Vu le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) ;**

**Vu l'avis favorable de la commission administration générale lors de sa réunion du 30 novembre 2020 ;**

**Ayant entendu le rapporteur ;**

**Après en avoir délibéré ;**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif de la commune pour 2021.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 11 décembre 2020

LE MAIRE

Olivier BELLEC

